

Convoqué le 19/03/2022 le conseil s'est réuni le 08/04/2022 à 18h30
Tous les membres sont présents
Le secrétariat est assuré par T. Nonnotte

→ Compte de Gestion du Trésorier - - - - 22/06

→ Compte Administratif et Affectation des résultats 22/07

Les documents budgétaires, identiques en tous points sont approuvés à l'unanimité.

Ainsi pour l'année 2021, les comptes arrêtés sont :

- En Fonctionnement :

• Dépenses : 59.228,55 €

• Recettes : 73.589,88 €

- En Investissement : 8538,09 €

• Dépenses : 7.180,43 €

Les résultats cumulés faussent apparaître un excédent de :

- En Fonctionnement : 235.093,94 €

- en Investissement : 109.993,75 €

qui sont affectés respectivement :

au compte 002 : recettes de fonctionnement

et au compte 001 : recettes d'investissement

→ Budget Punitif 2022 - - - - 22/08

Sur proposition du maire le conseil approuve à l'unanimité, le budget 2022 sur les bases suivantes :

- FONCTIONNEMENT :

• dépenses : 71186,05 €

• recettes : 298688,94 €

- INVESTISSEMENT

• dépenses : 23681,00 €

• recettes : 124709,80 €

→ Taxes Directes Locales 2022 - - - - 22/09

Sur proposition du maire, le conseil décide d'appliquer une hausse uniforme de 2% sur les taux des taxes locales qui sont pour 2022 :

• Taxe Foncière Bâti = 27,08%

• Taxe Foncière Non bâti = 14,66%

Le produit attendu est de 27.940 €

→ Location emplacement de taxi - - - - 22/10

Le conseil décide d'établir le coût de stationnement pour une place de taxi en 2022 à 110 euros

→ Taxe d'offoyage 2022 - - - - 22/11

Le conseil fixe le montant de la taxe d'offoyage pour 2022 à 35 euros

→ Convention avec GBM - Autorisation de passage - - 22/12

Dans le cadre de l'installation de parcours VTT, GBM a besoin d'emprunter le domaine privé communal des communes membres.

A cette fin, le conseil autorise le maire à signer une convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balayage sur le domaine privé communal avec GBM.

→ Groupement de commandes permanent - - - - 22/13

Sur la demande de GBM le conseil décide l'intégration du covenant 4°3 à la convention du groupement de commandes existante et autorise le maire à le signer.

→ ONF : travaux 2022 - - - - 22/14

Vente de bois - - - - 22/15

Le conseil donne son accord pour réaliser des travaux de cloisonnement dans la parcelle 4 pour un montant de 1463,42€
L'assiette retenue pour la vente 2022 est constituée par les coupes 18/19/20/21/22/23.

→ Point sur dossiers *

- EAU : retour d'une réunion avec élus et techniciens de GBM (infos des usagers à faire)

- URBANISME : retour RDV avec Anne Vignot concernant l'encadrement du développement de l'urbanisation, notamment récupération des eaux pluviales sur parcelle.

- TIC = pour le 19/06

- prévoir une réunion du Comité des Fêtes en Mai.

Clôture de la séance à 20h30.

Le Maire, Le Secrétaire, Le Conseil,

